

Démarches à l'entrée

- **Souscrire une assurance habitation (incendie – explosion – dégâts des eaux)**

L'attestation est à fournir au propriétaire lors de l'état des lieux d'entrée.

- **Prévoir le financement du dépôt de garantie**

Constituer éventuellement une demande de prêt Locapass ou d'aide du Fond Solidarité Logement (FSL)

- **Prévoir un Garant**

Il peut s'agir d'un garant personnel (parents..)
 Vous pouvez également solliciter un dispositif, selon votre situation
 Fonds Solidarité Logement
 Caution Loca Pass (Collecteur du 1%)
 FDGCL : Caution mise en place par le Département de Seine Maritime
 CLE : Caution Logement Etudiant

- **Etablir un état des lieux contradictoire avec le bailleur.**

Attention, sans état des lieux d'entrée, le logement est considéré avoir été loué en bon état.



- **Déposer une demande d'aide au logement auprès de la CAF ou de la MSA**

L'idéal est de la préparer avant la remise des clés et de faire remplir l'attestation de loyer au propriétaire au moment de l'état des lieux d'entrée.

- **Souscrire les contrats d'électricité, de gaz et d'eau**

Contactez les différents fournisseurs (EDF, GDF, service des eaux) munis des relevés de compteurs et de vos coordonnées bancaires si possible quelques jours avant l'entrée dans les lieux.

